

CHARTRE D'ADHESION AU RESEAU CARDIOSAINTONGE

- Le Praticien adhère au réseau Cardiosaintonge dont il connaît les objectifs et les modalités de fonctionnement, ainsi que les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles qui s'appliquent,
- Le Praticien participe au réseau dans le respect du Code de Déontologie Médicale, notamment il veille au respect du secret professionnel et de l'indépendance de ses décisions.
- Le Praticien permet ainsi au malade insuffisant cardiaque de bénéficier de prestations adaptées à son état, conformes aux recommandations scientifiques : coordination des soins médicaux et paramédicaux et du suivi, éducation à la santé, diététique, réadaptation à l'effort, dans le respect des règles de l'art.
- Le Praticien respecte strictement le libre choix du malade qui est libre d'accepter ou de refuser d'adhérer au réseau.
- Le Praticien participe aux actions promues par le réseau : coordination des soins, formation continue, suivi des malades, éducation à la santé.
- Le Praticien est indemnisé(e) pour ces actions selon les forfaits établis avec l'Assurance Maladie, cette rémunération est distincte du paiement des actes de soins réalisés.
- Le Praticien conserve les modalités habituelles de règlement de ses honoraires par le malade dans le cadre du paiement de l'acte.
- Le Praticien s'inscrit dans une démarche de qualité et contribue à l'évaluation du réseau.
- La base des données du réseau étant la propriété de l'association, le praticien s'engage à n'y porter aucune atteinte, sous quelque forme que ce soit.
- Le Praticien est garanti de son anonymat et de celui des malades pour les travaux d'évaluation interne et externe, qui seront réalisés dans le strict respect du secret professionnel.
- Le Praticien autorise la publication des résultats anonymisés du réseau dans les revues professionnelles et scientifiques dans le strict respect du secret professionnel.
- Le Praticien inclut dans son assurance responsabilité civile son activité dans le cadre du réseau de santé et fournit annuellement une attestation de son assureur à l'association Cardiosaintonge.
- La présente charte est communiquée au Conseil de l'Ordre des Infirmiers.

A

le

Cachet

Signature